

# Commission locale de l'eau de l'Arve

15 juillet 2019

Validation de l'attribution  
prévisionnelle des bonus

# Le contrat global de l'Arve et son enveloppe Bonus 10%

## Contrat signé le 28 juin 2018

- Comprenant 34 millions d'€ d'aide de l'agence de l'eau (avance et subvention), dont :
  - 13,3 M€ sur l'eau potable et l'assainissement (petit cycle)
  - 4,9 M€ d'avance remboursable pour des unités de méthanisations
- 10% de cette somme est débloquée par l'agence sous la forme d'un bonus.

# Le contrat global de l'Arve et son enveloppe Bonus 10%

Bonus 10% = 1 823 044€

- Sur des sujets non éligibles par l'agence aux aides classiques
  - Par exemple renouvellement de canalisation, interconnexion AEP, réservoir,...
- La commission locale de l'eau indique à l'agence les dossiers qu'elle juge prioritaires
  - => la CLE valide la liste des dossiers à retenir pour consommer l'enveloppe

# Le contrat global de l'Arve et son enveloppe Bonus 10%

## Condition d'utilisation du bonus

- Subvention maximum de 30% du montant des travaux
- Ne pourra dépasser le montant fixé par la présente réunion de CLE
- Mais pourra être ajustée à la baisse pour tenir compte du coût réel des travaux
- À utiliser au plus tôt – 2019 voir 2020,
  - Un point pourra être fait (fin 2020, 2021?) pour réattribuer les reliquats le cas échéant (travaux annulés par exemple,...)

# Le contrat global de l'Arve et son enveloppe Bonus 10%

## Condition d'utilisation du bonus

- Envoyer le dossier de demande d'aide à l'agence
  - Avant le démarrage des travaux
  - Avec le formulaire de demande d'aide
- Respecter les conditions en particuliers le renseignement des indicateurs dans SISPEA (RPQS)
- Faire connaître l'action de l'agence
  - Apposition du logo de l'agence sur les supports de communication, panneaux d'affichage, rapports d'étude,
  - Inauguration avec presse pour les travaux > 600 000€



Travaux 2019, envoi du dossier de  
demande d'aide fin septembre au plus tard  
Au travail!